

COAT HAUT DE SIGY DE ROUX UNE DOUBLE APPROCHE DE LA DÉFENSE PÉNALE



De gauche à droite : Louis-Marie de Roux, Claire de Haut de Sigy, Anaïs Corbion, Julian Christen Coat, Lucie Debeausse, Nicolas Herrbach et Victoire de Tonquédec.

Positionné sur le contentieux pénal des affaires et de la conformité, le cabinet Coat Haut de Sigy de Roux, créé en 2017, a doublé ses effectifs en un an. Ses fondateurs, Claire de Haut de Sigy et Julian Christen Coat misent sur leurs expertises respectives pour servir les entreprises.

Cofondé en 2017 par Julian Christen Coat et Claire de Haut de Sigy, Coat Haut de Sigy soufflera sa troisième bougie cette année. Un an à peine après son lancement, la boutique accueillait déjà un nouvel

associé, Louis-Marie De Roux, et un *senior counsel*, Michel Beaussier. Ce dernier n'est autre que l'ancien directeur du département contentieux pénal des affaires et réglementaires du cabinet White & Case, auprès duquel les deux associés fondateurs ont été formés puis ont exercé pendant près de dix ans, d'abord au sein de sa structure, Beaussier & Associés, puis dans la firme internationale lors de son intégration en 2010.

DOUBLE CULTURE

Après leur passage par de grandes structures, Julian Christen Coat et Claire de Haut de Sigy choisissent d'ouvrir une boutique dédiée à la défense pénale, qu'ils veulent à double culture en traitant à la fois du contentieux du droit pénal des affaires et de la conformité. « *Notre offre s'est étoffée avec l'arrivée de Louis-Marie de Roux en qualité d'associé, qui dispose également d'une expertise en droit de la presse et des médias* », complète Claire de Haut de Sigy. Récemment, le cabinet a d'ailleurs pris le nom de Coat Haut de Sigy de Roux.

Complémentaires, les avocats exercent aux côtés de grandes entreprises françaises et étrangères, de leurs dirigeants et actionnaires, des établissements bancaires et financiers mis en cause pour des délits bancaires, financiers, boursiers, fiscaux, des infractions au droit du travail, économiques ou environnementales. « *Notre pratique combinée du pénal des affaires et de la conformité s'exerce dans de nombreux dossiers qui exigent cette double expertise puisqu'il s'agit de maîtriser à la fois les problématiques de droit pénal et les problématiques réglementaires* », analyse Julian Christen Coat. Récemment, l'avocat aux barreaux de Paris et New York est intervenu dans une affaire de fraude interne d'une société de courtage victime d'une escroquerie au marché boursier d'environ 120 millions d'euros. « *Nous défendons également de grandes sociétés accusées de corruption d'agents d'États étrangers, par l'intermédiaire de leurs dirigeants et salariés* », évoque Louis-Marie de Roux. Claire de Haut de Sigy, qui a dernièrement assuré la défense de dirigeants mis en cause pour des pratiques commerciales trompeuses, relève quant à elle une tendance récurrente dans ce type de dossiers : « *Dans les enquêtes pénales, les juges et les enquêteurs se fondent de plus en plus sur des manquements formels aux dispositions, par exemple, de la réglementation LCB/FT (lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) ou du droit de la consommation, pour engager des poursuites de nature pénale.* » De quoi renforcer l'activité de conseil du cabinet dans l'interprétation des obligations légales et réglementaires et lors de la mise en place de procédures internes pour lutter contre la corruption, le blanchiment ou encore le trafic d'influence en entreprise.

PÉRENNISER L'ÉQUILIBRE

Rodés aux contentieux pénaux sensibles, les associés gardent la tête froide : « *Notre priorité reste de conforter notre positionnement en pénal et en contentieux.* » Désireux de conserver la stabilité de leur équipe réunissant quatre collaborateurs, ils souhaitent un développement réfléchi de leur cabinet garantissant l'esprit boutique. « *Nous avons tous le goût de l'audience et de la défense, que nous voulons transmettre à notre équipe* », détaillent ceux qui confient avoir été sollicités par de grands cabinets pour fonder leur pratique pénale. L'année 2020 s'annonce déjà bien prometteuse pour cette équipe foncièrement indépendante.

MARINE CALVO

« **L'arrivée de Louis-Marie de Roux a étoffé notre offre en droit de la presse et des médias** »